

### INSCRIPTIONS

**Ouverture des inscriptions** à partir du 29 mai

Jusqu'au 15 juin 2019, priorité aux familles déjà inscrites à l'IMMAL en 2018-2019.

**Documents à transmettre dès que possible**

le bulletin d'inscription rempli lisiblement : **merci d'indiquer 2 créneaux horaires**

le chèque de cotisation familiale de 40€ (*ordre IMMAL*).

**Le secrétariat accusera réception de votre pré-inscription au début de l'été. La confirmation définitive de votre inscription vous sera communiquée début septembre.**

*Selon le nombre d'inscrits, l'IMMAL se réserve le droit de modifier certains horaires*

### ACCUEIL

**Permanence administrative jusqu'au 14 juillet, à partir du 26 août et en septembre avant la reprise des cours :**  
lundi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

**Rencontrer la coordinatrice pédagogique :** mercredi 10 juillet de 10h à 12h et de 14h à 20h  
prendre rendez-vous par mail ou téléphone : [immal@orange.fr](mailto:immal@orange.fr) ou 04 78 27 24 40

**L'IMMAL sera fermé du 15 juillet au 25 août 2019. Une réunion de rentrée pour les parents de l'IMMAL aura lieu jeudi 19 septembre 2019 à 20h.**

### ORGANISATION PRATIQUE

**Documents à transmettre au moment de l'inscription :** le bulletin d'inscription et la cotisation annuelle et familiale

Les cours ont lieu du **samedi 21 septembre 2019 au samedi 27 juin 2020**. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

**Le secrétariat n'est pas en mesure d'assurer la garde des enfants, même pour un temps limité ; merci de veiller à votre ponctualité en début et fin de cours. L'IMMAL ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents qui se produiraient en dehors des heures de cours. Si l'enfant est autorisé à partir seul en fin de cours, merci de fournir une autorisation de sortie au secrétariat.**

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'inscription est valable pour l'année complète. Le règlement des cours, **par chèque uniquement**, est possible en 2 fois et devra être remis en totalité courant septembre et au plus tard le jour du 1<sup>er</sup> cours.

La cotisation **annuelle et familiale**, demandée à l'inscription, **sera conservée par l'IMMAL pour couvrir les frais de dossier en cas d'annulation de l'inscription ; le deuxième chèque ne sera restitué que si l'IMMAL a été préalablement averti.**

L'IMMAL est une association régie par la loi de 1901, administrée par un Conseil d'Administration. Le prix des cours est calculé au plus juste pour couvrir les charges de fonctionnement, en fonction d'un remplissage moyen de chaque cours.

La coordinatrice pédagogique de l'IMMAL assure le lien avec les parents en leur apportant toute précision pédagogique souhaitée et répond aux questions d'ordre pratique et d'organisation générale.

Les parents d'élèves sont invités à participer à la vie de l'IMMAL, particulièrement en assistant aux diverses réunions proposées dans le courant de l'année : **réunion de rentrée, assemblée générale, cours portes ouvertes...**

## ENFANTS

**JARDIN DES SONS** (pour les enfants de **3 à 36 mois et leurs parents**) : ce jardin est un lieu où l'on prend le temps d'explorer le monde sonore au travers d'une relation parent-enfant. Découvrir son espace corporel et sonore, capter l'environnement sonore, jouer, écouter et créer ensemble. Chanter pour se réveiller, chanter pour manger, chanter pour se consoler, chanter pour s'endormir. Danser. Être musique.

**EVEIL MUSICAL CORPOREL** : ces cours ont pour but de développer musicalement et corporellement les enfants de **3 ans révolus à 6 ans** à travers les chansons, l'audition, le rythme, le mouvement. Il est obligatoire que les enfants soient scolarisés ; les niveaux d'EMC correspondent aux trois années d'école maternelle.

**FORMATION MUSICALE CORPORELLE** : ces cours sont la suite des cours d'éveil précédemment cités. Les enfants reçoivent un enseignement de solfège ludique et corporel, avec des méthodes pédagogiques « actives », pour comprendre et utiliser le codage musical en mouvement.

**HORS CURSUS** : ce cours s'adresse aux enfants débutants de 7 ans dont le niveau ne permet pas d'intégrer le cursus de formation musicale. Chaque élève est accompagné dans ses apprentissages pour envisager un passage dans le cours du cursus adapté à son âge l'année suivante.

Pour les enfants inscrits en FMC, un travail régulier à la maison est demandé.

## ADULTES

**ATELIER IMPROVISATION VOCALE** : portés par la force du groupe, dans un moment de lâché-prise, venez explorer votre voix et votre créativité à travers le jeu de l'improvisation et l'expérience corporelle du son vocal, à la manière des circle songs de Bobby Mc Ferrin.

**FORMATION MUSICALE CORPORELLE ADULTE** : solfège ludique et corporel avec des méthodes pédagogiques « actives », pour comprendre et utiliser le codage musical en mouvement. Tous niveaux

## ENFANTS ET ADULTES

**ATELIER DANSE TRAD' en famille** : venez partager en famille l'énergie entraînante des musiques traditionnelles du Poitou, pour vivre la musique à travers le mouvement et la richesse du groupe.

## PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les professeurs proposeront des journées ou ½ journées d'ateliers pendant les périodes de congés scolaires. Vous en serez informés par mail et sur le panneau d'affichage de l'IMMAL.